

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s
60-26 du 21 Juillet 1970 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant
l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Mem-
bres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis
conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.-Sont nommées, promues et élevées à titre exceptionnel et étran-
ger dans l'Ordre National du Dahomey et pour prendre rang du 18 Novembre
1972 les Personnalités dont les noms suivent :

a) A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

Mr DEBRE Robert, Professeur Agrégé de la Faculté de Médecine de PARIS
Président du Comité International de l'Enfance -

b) AU GRADE D'OFFICIER

Mr MONOD-BROCCA Philippe, Professeur à la Faculté de Médecine de PARIS

Article 2.- Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1973

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le GRAND CHANCELIER DE L'OND

M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 6 JORD 1 DEP 1
CS 6 DCCF 1 SGG 4 MJL 2 DN 2 DGAJL 2
IAA 1 GRANDE CHANCELLERIE 15
DIR.ST. 1 INTERESSES 2 MINISTRES 12